

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

---

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CE799

présenté par

Mme Auroi, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Bonneton, M. François-Michel Lambert et M. Molac

-----

### ARTICLE 29

Compléter l'alinéa 44 par la phrase suivante :

« Ce fonds veille à la diversification des modes de valorisation des produits et des services issus de la forêt. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Une approche multifonctionnelle est essentielle pour préserver, dans une perspective de développement durable, le potentiel des services collectifs attendus des forêts françaises, du point de vue notamment de la biodiversité, de la qualité de l'eau, de la captation du carbone et de la valorisation des paysages. Si le développement de la filière bois est essentielle pour la vitalité économique et la transition énergétique, il faut également veiller à ce que les impératifs financiers ne sacrifient pas les autres dimensions sociétales des espaces forestiers.